

**Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole
Monsieur Jean-Luc Bertoglio
Directeur Général des Services
Le Pharo
58, Boulevard Charles Liron
13007 - Marseille**

V/Réf.
N/Réf. 270709 EVE CUM 025
Envoyée par Bordereau EVE 00125 MER
Cc : M. Michel KARABADJAKIAN (CUMPM)
Cc : M. Christophe DARIES (CUMPM)
PJ : tableaux

Fos-sur-Mer, le 28 juillet 2009

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – Déchets nécessaires pour les essais

Monsieur Bertoglio,

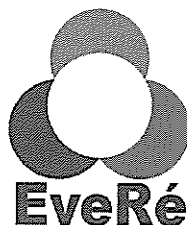
Pour donner suite à notre lettre du 27 avril 2009 et après les réunions avec vos services techniques de la Direction des déchets, dans le cas où nous décidons d'amener des déchets de la CUMPM pour faire les essais, nous sommes en mesure d'établir une fourchette (au plus tôt et au plus tard) des quantités de déchets nécessaires pour le correct démarrage des essais prévus, toujours dans le cadre du calendrier actuellement en vigueur (MSI en mars 2010).

Pour le bon fonctionnement des essais des différents équipements du CTM Marseille, nous avons établi un tableau que vous trouverez en annexe avec les informations suivantes : provenance, mode de transport, type de déchets et destination dans le complexe CTM.

Pour l'instant, en cas d'utilisation de déchets de la CUMPM, EveRé se réserve la décision de vous renvoyer le refus des essais sur vos centres de transfert.

EveRé SAS

Zone industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer - Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89
SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z



De même, nous avons ajouté, pour votre connaissance, les équipements pour lesquels nous souhaitons procéder aux essais et aux dates souhaitées selon notre programme de mise en route.

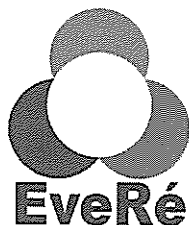
Sauf indication contraire, nous enverrons ces tableaux à la DRIRE, qui, comme vous le savez, nous les a demandés à plusieurs reprises.

Nous souhaitons attirer votre attention sur deux faits en concret qui sont externes à EveRé et qui pourraient interférer sur le programme prévu, à savoir :

- la présence de trois petits Faucons Crécerelle sur la cote +34 de la structure du bâtiment incinérateur, qui vient paralyser les travaux de bardage sur cette zone depuis mercredi 22 juillet et,
- les problèmes relatifs aux exigences du GPMM en ce qui concerne les buses pour l'eau industrielle, la chaussée pour le pont, le changement du point de connexion de l'eau industrielle, la déviation de la ligne téléphonique, la construction d'un passage à niveau pour véhicules poids lourds et la contribution des industriels voisins (voie ferrée commune et pont), comme nous vous l'avons énoncé dans notre courrier du 20 juillet 2009 et antérieurs. Il faudra aussi, côté administratif, trouver des solutions pour la signature de l'Annexe à l'Offre de concours (pont) et à la Convention d'embranchement ITE (voie ferrée). En l'absence de solutions à ces problèmes, ceci impliquerait l'impossibilité de réaliser les essais prévus.

Pour ce qui est du premier point, la Ligue pour les Oiseaux nous a demandé d'attendre 8 à 10 jours avant d'intervenir et pour l'envol des petits faucons.

Pour ce qui est du deuxième point, nous considérons indispensable l'intervention immédiate de MPM pour éviter tout retard non nécessaire.



Nous vous tiendrons informés ponctuellement de l'évolution de ces thèmes et, si ces derniers ne trouvaient pas d'issues défavorables, nous vous informerions des dates exactes de démarrage des essais et de l'envoi pour chaque type de déchets selon le mode de transport durant la première semaine de septembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bertoglio, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Luis de la Parte

Directeur Général EveRé

Version au plus tôt

provenance	ENSUES	CT Marseille	CT NORD	CT SUD	STEP Marse	Marseille	TOTAL/sem	Cumul
mode transport	Camion FMA (100T - 6j/7)	Camion double plateau / containers	Train court (400T - 6j/7)	Train long (600T - 6j/7)	Camion	refus de collecte sélective		
type déchets	OM Grises				Boues	Fraction combust.		
Destination sur CTM	Fosse F2	Gare (puis F1 ou F2)	Gare (puis F1)	Gare (puis F2)	Zone dépotage bottes	Fosse F3		

semaine	Mise en route							
35 lun 24 08 09	Ponts bascule							

① 31/08/09	Arrivée de l'eau industrielle sur site (GPMH)							
36 lun 31 08 09	Ponts TRI							

② 07/09/09	Réception de l'ouvrage d'art. (Rétablissement du trafic normal des véhicules) (GPMH)							
37 lun 07 09 09	Tables Basc.N°4	500					500	

38 lun 14 09 09	Tri Prim. Ponts GAR	500	500				1000	1500
39 lun 21 09 09	Ponts INC	500	1000				1500	3000
40 lun 28 09 09	Tables Basc. Biofiltre	500	1500				2000	5000
41 lun 05 10 09	BRS Tri Sec.	500	2500				3000	8000
42 lun 12 10 09	Bruleurs UVE	500	2500				3000	11000

③ 15/10/09	prétables à l'arrivée des trains / Convention d'embarquement ITE signée (GPMH)							
------------	--	--	--	--	--	--	--	--

43 lun 19 10 09	Incinerat. L1 30% Mâchefers	500		2400			2900	13900
44 lun 26 10 09	Incinerat. L2 30%	500		2400			2900	16800
45 lun 02 11 09		500		2400			2900	19700
46 lun 09 11 09	1 ^{ère} vapeur turbine	500		2400			2900	22600
47 lun 16 11 09		500		2400 *	3600		6500	29100
48 lun 23 11 09	Step	500		2400 *	3600	23	6523	35623
49 lun 30 11 09	Incinerat. 75%	500		2400 *	3600	38	6653	42276
50 lun 07 12 09		500		2400	3600	115	6769	49045
51 lun 14 12 09	Incinerat. 100%	500		2400	3600	192	6960	56005
52 lun 21 12 09	Prod. Elect. Digesteur (Boues)	500		2400	3600	383	6960	62965
53 lun 28 12 09	Maturation	500		2400	3600	383	6960	69925

* Evert se réserve la confirmation de ces convois en fonction de la montée en charge

Version au plus tard

provenance		ENSUES	CT Marseille	CT NORD	CT SUD	STEP Marse	Marseille	TOTAL/sem	Cumul
mode transport		Camion FMA (100T - 6j/7)	Camion double plateau / containers	Train court (400T - 6j/7)	Train long (600T -6j/7)	Camion	refus de collecte sélective		
type déchets		OM Grises				Boues	Fraction combust.		
Destination sur CTM		Fosse F2	Gare (puis F1 ou F2)	Gare (puis F1)	Gare (puis F2)	Zone dépotage boues	Fosse F3		

semaine	Mise en route								
35	lun 24 08 09								
36	lun 31 08 09								
37	lun 07 09 09	Ponts bascule							

14/09/09 _ Arrivée de l'eau industrielle sur site (GPM/M)

38	lun 14 09 09	Ponts TRI							
----	--------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--

21/09/09 _ Réception de l'ouvrage d'art. (Rétablissement du trafic normal des véhicules) (GPM/M)

39	lun 21 09 09	Tables Basc.N°4	500					500	
40	lun 28 09 09	Tri Prim.	500	500				1000	1500
41	lun 05 10 09	Ponts INC	500	1000				1500	3000
42	lun 12 10 09	Tables Basc. Ponts Gare Biofiltre Nord	500	1500				2000	5000
43	lun 19 10 09	BRS Tri Sec.	500	2000				2000	7000
44	lun 26 10 09		500					2500	9500
45	lun 02 11 09	Biofiltre Sud	500	2000				2500	12000

09/11/09 _ préables à l'arrivée des trains./ Convention d'embarquement ITE signée (GPM/M)

46	lun 09 11 09	Bruleurs UVE	500	2000				2500	14500
47	lun 16 11 09	Incinerat. L1 30% Mâchefers	500		2400			2900	17400
48	lun 23 11 09	Incinerat. L2 30%	500					2900	20300
49	lun 30 11 09	Step	500		2400			2900	23200
50	lun 07 12 09		500		2400			2923	26123
51	lun 14 12 09	1 ^{ère} vapeur turbine	500	2400 *	3600	115	38	6653	32776
52	lun 21 12 09		500	2400 *	3600	192	77	6769	39545
53	lun 28 12 09	Incinerat. 75%	500	2400 *	3600	383	77	6960	46505
1	lun 04 01 10	Digesteur (Boues)	500		3600	383	77	6960	53465
2	lun 11 01 10	Incinerat. 100% Maturation	500	2400	3600	383	77	6960	60425

* Everé se réserve la confirmation de ces convois en fonction de la montée en charge

BORDEREAU DE DIFFUSION DE DOCUMENTS

Date : 28/07/2009

Émetteur :

EVERE SAS
Route quai Minéralier
Lieu-Dit Caban Sud
Zone Industrielle De Fos sur Mer
13778 Fos sur Mer Cedex

Destinataires

MONSIEUR JEAN-LUC BERTOGLIO
CUMPM
MADAME JENNIFER MICHELANGELI
CUMPM
MADAME KARINE RUBERT
CABINET MERLIN

Nature du document	N° du document	Indice	DÉSIGNATION	Diffusion pour :			Diffusion à :									
				Pour information	Pour observation	Pour approbation	MPM	URBASER	S'PACE	Atelier B. MIRANDA	INGEVALOR	APAVE CT	APAVE SPS	CNIM	VALORGA	CABINET MERLIN
DG			LETTRE EVERE REFERENCEE 270709 EVE CUM 025			X	X									X
																X
																X

Mode de diffusion : ☒ Par courriel et par courrier